



15 septembre 2009

François FILLON
1^{er} Ministre
Hotel Matignon

Monsieur le 1^{er} Ministre,

Les préfets de région et de département ont été chargés, par votre circulaire du 7 juillet 2008, de la mise en œuvre des décisions des comités de modernisation des politiques publiques des 4 avril et 11 juin 2008 lors desquels le chef de l'Etat a précisé la nouvelle organisation des services déconcentrés.

Cette circulaire a affirmé la volonté gouvernementale de construire les DDT sur le socle des DDEA.

La circulaire du 31 décembre 2008 a précisé les conditions de sa mise en œuvre, **et fixé aux préfets, sur la base de leurs propositions initiales, les amendements à opérer en particulier dans le sens d'une homogénéisation de l'organisation de certaines missions dont l'éducation et la sécurité routière.** Un récent courrier du SNICA-FO daté du 10 septembre dernier vous alerte en la matière sur les difficultés rencontrés dans quelques départements.

Alors que l'échéance de constitution des futures directions départementales interministérielles approche à grands pas, **nous souhaitons attirer votre attention sur la situation du département du Loiret** qui, malgré plusieurs alertes adressées au préfet de région et de département, **s'écarte de vos cadrages, posant clairement la question de la bonne exécution des missions et de la situation des agents.**

Ainsi, les derniers arbitrages opérés au niveau préfectoral, très récemment relayés de manière informelle auprès du personnel, prévoient en particulier le transfert de la sécurité et de l'éducation routière à la DDPP. **Or, cette décision si elle se confirme apparaît très étonnante puisque renvoyant au schéma proposé initialement par le préfet du Loiret fin 2008, lui-même ayant fait l'objet de préconisations de la part de la MIRATE. Il était en particulier demandé au préfet de région de procéder à une harmonisation entre départements sur ce sujet.**

Cela avait amené dès début 2009 l'ensemble des autres départements de la région à placer ces missions en DDT. En l'absence durant de longs mois d'arbitrage pour le Loiret, arbitrage pourtant réclamé à juste titre par les personnels et organisations syndicales, **le chantier de préfiguration de la DDT a été amené à formuler des propositions cohérentes d'organisation intégrant ces missions, et permettant de maintenir la synergie avec la gestion de crise routière, le domaine routier et des transports en général.**

C'est d'ailleurs bien ce qui ressort de la plupart des propositions d'organisation relevées au plan national et régional plaçant les missions liées à la sécurité et à l'éducation routière au sein des DDT. **La base de travail retenue par le préfet du Loiret apparaît en conséquence en contradiction avec vos propres instructions en matière d'homogénéité d'organisation en région.**

Quelle aberration alors de devoir bâcler en quelques jours un sujet si important (ne sommes-nous pas au cœur de la semaine de la mobilité et de la sécurité routière) en le renvoyant au chantier de préfiguration de la DDPP qui ne prévoyait aucunement un tel scénario !

Que de temps perdu (9 mois) portant préjudice aux agents et au service public !

Quelle belle démonstration de prise en compte de vos instructions au niveau local !

Quelle perte d'énergie (non renouvelable au vu des baisses d'effectifs) pour les services qui ont du travailler à perte durant plusieurs mois sur un schéma cohérent balayé du revers de la main sans justification en dépit de nos demandes auprès des préfigurateurs concernés!

Vous avez par ailleurs demandé que « cette réorganisation soit l'occasion d'une intense concertation avec l'ensemble des partenaires locaux, gage à la fois, de la qualité des analyses, de la pertinence des propositions, de la compréhension des enjeux et de l'acceptation des choix par les citoyens, les élus et les agents ». **Or, au-delà des seuls domaines relatifs à l'éducation et la sécurité routière, nous constatons que les personnels concernés par les réformes en cours, qui devraient être au cœur des préoccupations, font l'objet au mieux d'un dédain, au pire d'un mépris.**

Ainsi, ne pas être en mesure au 10 septembre 2009 de donner une lisibilité à des personnels en terme de missions, positionnement hiérarchique, localisation au 1^{er} janvier 2010 est tout bonnement inadmissible.

Les agents ne sont pas des pions que l'on déplace au gré des arbitrages évoluant quotidiennement en terme d'organisation et d'immobilier, ignorant le contexte géographique de l'agglomération d'Orléans!

En résumé, si l'on souhaitait que la mise en œuvre des réformes actuelles se passe mal, on ne pourrait pas mieux s'y prendre ! **Et ce seront demain les agents et le service public qui en seront les principales victimes, devant assumer des décisions sans fondement et une impréparation notoire.** Ils ne pourront donc en aucun cas être tenus ultérieurement comme responsables des dysfonctionnements qui ne manqueront pas d'intervenir si les orientations actuelles sont mises en œuvre. Pressurés, démotivés, esseulés, placés dans des services fragilisés par émiettement, parfois déplacés contre leur gré, coupés de leurs réseaux professionnels, **l'Etat local ne serait-il pas en train de réunir les conditions pour appliquer à son personnel le syndrome France Télécom ?**

En conclusion, nous vous demandons d'apporter une attention particulière à la situation du département du Loiret, en veillant notamment au respect de vos directives en matière :

- **d'homogénéité de positionnement des missions relatives à l'éducation et à la sécurité routière en région, ce qui doit amener à les placer en DDT dans le Loiret**
- **de conduite du dialogue social et de respect des personnels**


Nous vous prions d'agréer, Monsieur le 1^{er} Ministre, l'expression de notre haute considération.

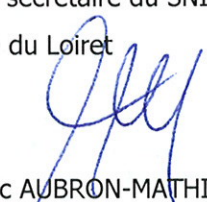
Le secrétaire de l'Union
Départementale FO du Loiret

Le secrétaire du Cartel
FO du Loiret

Le secrétaire du SNITPE
FO du Loiret




Jean-Louis DESNOUES


Luc AUBRON-MATHIEU

Le secrétaire du SNICA
FO du Loiret

Le secrétaire du PTA/ECT
FO du Loiret

Laurent DEUORT

Dominique DELAUNAY



Copie: Monsieur le Ministre d'Etat chargé du MEEDDM, Monsieur le secrétaire d'Etat aux Transports, Mme la déléguée interministérielle chargée de la sécurité routière, Monsieur le ministre de l'Intérieur, MIRATE, Monsieur le Préfet du Loiret et de la région Centre, Monsieur le préfigurateur de la DDT, Madame la préfiguratrice de la DDPP